



RÉVOLUTION SUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES UN NOUVEL ÉLAN POUR MIEUX TRIER VOS DÉCHETS

La **Communauté de communes**, compétente pour la collecte des ordures ménagères, organise en ce moment même le remplacement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères, dans une vocation incitative.

Attention, les circuits de passage seront modifiés, y compris à la campagne...



En 2008, une tonne de déchets à collecter et à traiter coûtait :

- 132 € pour les déchets du bac gris (275 kg par habitant),
- 37 € pour la collecte sélective (77 kg par habitant),
- 31 € pour les déchets des déchèteries (451 kg par habitant).

Le tri sélectif entre progressivement dans les habitudes du quotidien.

Et à bien y regarder, **nous pouvons faire mieux!**

Ainsi, plus de 30% du contenu du bac gris sont des déchets qui ne devraient pas y être : papiers, cartons, bouteilles en verre ou en plastique, boîtes de conserve ou encore tonte de gazon.

Nous avons tous intérêt à mieux trier : les avantages y sont doubles, à la fois en terme de protection de l'environnement et d'économies. Or, il reste des efforts à faire pour faire maigrir ce bac gris qui nous coûte cher.

C'est pourquoi la Communauté de Communes s'engage avec le programme Trilogic pour une meilleure gestion des déchets.



► L'objectif ?

Faire diminuer les déchets du bac gris et faciliter le tri sélectif pour augmenter les quantités de déchets triés et recyclés. Ce programme ambitieux va être mis en place en plusieurs étapes.

► La collecte du bac gris :

Dès 2010, chaque ménage des communes d'Azé, Longuefuye et Fromentières (les trois communes « témoins ») aura son bac individuel, y compris en campagne. Le volume du bac sera adapté à la taille du foyer. La benne de collecte passera chaque semaine, chacun présentant ou non son bac à la collecte, en fonction des besoins. Les autres communes de la Communauté de Communes recevront leur bac pour le 1er janvier 2011.

► Le tri sélectif :

Dès 2010, le tri est facilité : des sacs jaunes seront distribués aux ménages et recueilleront les emballages recyclables actuellement déposés dans les conteneurs jaunes. Ces sacs seront collectés une fois par quinzaine. Les papiers et les emballages en verre devront toujours être déposés dans les conteneurs bleus et verts, c'est pourquoi le nombre de ces points de tri sera augmenté pour assurer la meilleure proximité aux ménages. Ces consignes de tri s'appliqueront en 2011 sur l'ensemble du Pays de Château-Gontier.

► Le financement du service :

Actuellement, le Service de gestion des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée en même temps que la Taxe foncière. Cette taxe sera progressivement remplacée par une redevance incitative : grâce à une puce fixée sur le bac, la fréquence des collectes sera comptabilisée. Les bons trieurs et les bons composteurs paieront moins cher que les foyers ne triant pas leurs déchets. Cette mise en place se fera en deux temps : redevance « simple » en 2011 et redevance incitative (sur le nombre de levée) en 2012.

Le tri des déchets est dans l'intérêt de tous et il appartient à chacun de faire ce petit geste pour protéger notre environnement.

Pour tout renseignement :
Service Environnement
au 02 43 09 55 71
ou www.trilogicinfo.fr

Déchets verts, attention au tri !!

Les déchets verts doivent être triés et déposés à la déchetterie. En aucun cas ils ne doivent être déposés dans les conteneurs situés sur la commune.

Tri des déchets, la nécessité d'adopter un comportement éco-citoyen

D'ici à la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier a décidé de supprimer 2 points de collecte, qualifiés « à risque », sur la commune : la Croix du Ray et route de Varennes.

Vous en êtes peut-être l'une des victimes. Cette suppression est directement due au dépôt sauvage d'ordures ménagères. La Communauté de communes a en effet relevé que ces 2 points sont extrêmement insalubres, une quinzaine de sacs en sus des conteneurs y étant collectée. Ces points faisaient office de déchetterie annexe, avec dépôt de verre, pelouse, ciment ou encore cadavres d'animaux ou sacs de seringues !

Avant de procéder à la suppression de ces points de collecte, la Communauté de communes a alerté la mairie sur cette situation, la caisse nationale d'assurances et de maladies interdisant la collecte en sacs à cause des risques infectieux et traumatiques.

C'est à chacun de faire preuve de civisme. Si tel était le cas, ces points de collecte n'auraient pas été supprimés, au bénéfice de tous...



**CHARPENTE - COUVERTURE
RAMONAGE - ZINGUERIE**

Jean-Marie RICHER

Tél. 02 43 70 52 80 - Fax 02 43 70 59 94

11, rue du Cimetière 53290 ST-DENIS-D'ANJOU

